

CONTRAT DE LOCATION

BAIL MOBILITÉ

1. DÉSIGNATION DES PARTIES

Bailleur - nom, prénom ou dénomination

Locataire - nom et prénom

Adresse du bailleur

Adresse précédente du locataire

Adresse électronique

Adresse électronique

2. OBJET, PRISE D'EFFET ET DURÉE

Date de prise d'effet

Durée du contrat

Destination des locaux

Le présent contrat a pour objet la location d'un logement constituant la résidence principale du locataire. Durée indicative : **de 1 à 10 mois, non renouvelable.**

Motif ouvrant droit au bail mobilité

Le présent contrat est un bail mobilité régi par le titre Ier ter de la loi du 6 juillet 1989. Il est conclu pour 1 à 10 mois, sans renouvellement ni reconduction. Aucun dépôt de garantie ne peut être exigé.

DÉMARCHES DU NOUVEAU LOCATAIRE

Électricité, eau et internet : accompagnement facultatif dès la signature.

01 76 63 57 67

3. DÉSIGNATION DU LOGEMENT

Adresse complète du logement

Code postal

Ville

Identifiant fiscal du logement

Type d'habitat / régime juridique

Surface habitable

Nombre de pièces principales

Modalité de production du chauffage

Production d'eau chaude sanitaire

Équipements privés, annexes et parties communes

4. DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

A	B	C	D	E	F	G
---	---	---	---	---	---	---

Cocher la classe énergétique figurant sur le DPE annexé au contrat.

Montant estimé des dépenses annuelles d'énergie et année de référence

INFORMATIONS POUR LE FUTUR LOCATAIRE

ÉLECTRICITÉ Mise en service et mise au nom du compteur.	EAU Souscription auprès du service compétent.	INTERNET Éligibilité et ouverture de ligne.	Accompagnement gratuit 01 76 63 57 67 Du lundi au vendredi
---	---	---	---

6. CONDITIONS FINANCIÈRES

Loyer mensuel hors charges

Charges mensuelles

Modalité de récupération des charges

Dépôt de garantie - aucun dépôt de garantie

Date et modalité de paiement

Indice de référence des loyers et trimestre de référence

Dernier loyer acquitté par le précédent locataire

7. ENCADREMENT DU LOYER, LE CAS ÉCHÉANT

Logement soumis à l'encadrement des loyers

Loyer de référence

Loyer de référence majoré

Complément de loyer et justification

8. TRAVAUX ET HONORAIRES

Nature et montant des travaux réalisés depuis le dernier bail

Honoraires de location et d'état des lieux, le cas échéant

9. GARANTIES ET ASSURANCE

Cautiion ou garant éventuel

Assurance des risques locatifs

Le contrat peut être résilié de plein droit dans les conditions légales, notamment en cas de défaut de paiement, de défaut d'assurance ou de troubles de voisinage constatés par une décision de justice.

10. CONDITIONS PARTICULIÈRES

Clauses convenues entre les parties

Clause résolutoire : le bail pourra être résilié de plein droit dans les conditions et délais prévus par la loi, notamment en cas de défaut de paiement du dépôt de garantie, du loyer ou des charges, de défaut d'assurance des risques locatifs, ou de troubles de voisinage constatés par une décision de justice passée en force de chose jugée.

11. ANNEXES À JOINDRE

☐	État des lieux d'entrée établi lors de la remise des clés
☐	Dossier de diagnostic technique, comprenant notamment le DPE et les diagnostics applicables
☐	Notice d'information relative aux droits et obligations des bailleurs et locataires
☐	État des risques et pollutions lorsque celui-ci est requis
☐	Extrait du règlement de copropriété lorsque le logement est situé en copropriété
☐	Inventaire et état détaillé du mobilier pour une location meublée
☐	Attestation d'assurance contre les risques locatifs
☐	Autorisation préalable ou déclaration de mise en location, le cas échéant

12. INFORMATION IMPORTANTE

Ce modèle doit être adapté à la situation du logement et des parties. Toutes les mentions nécessaires et annexes applicables doivent être vérifiées avant signature.

13. SIGNATURES

Fait à

Le

SIGNATURE DU BAILLEUR

Précédée de la mention « Lu et approuvé »

SIGNATURE DU LOCATAIRE

Précédée de la mention « Lu et approuvé »

DÉMARCHES D'EMMÉNAGEMENT DU LOCATAIRE

Électricité, gaz, eau et box : un seul numéro pour être accompagné gratuitement.

01 76 63 57 67

Service facultatif - appel non surtaxé - du lundi au vendredi, de 8h à 21h.